

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

26

OBJET : TELETHON 2009

Pour faire vivre le Téléthon à Metz, les 4 et 5 décembre 2009, l'association "Les Amis de Faut'hon", en partenariat avec la Ville de Metz, souhaite relever plusieurs défis.

Il s'agit en effet de :

- sensibiliser le plus grand nombre d'enfants scolarisés, par leur mise en situation à l'aide de fauteuils roulants, sur un parcours aménagé place de la Comédie, le vendredi 4 décembre
- mobiliser un large public, le vendredi 4 décembre, à partir de l'Hôtel de Ville, sur un parcours en fauteuil roulant qui empruntera quelques rues piétonnes, et pour le départ du défi handibike (vélo/fauteuil couché) qui traversera 17 communes, notamment de l'agglomération messine, et représentera 500 kilomètres de parcours en 30 heures
- réaliser une fresque de 180 m², constituée tel un puzzle, sur des bâches de 3 m², et dévoilée au CERAH le 5 décembre 2009.
Cette fresque sera peinte lors d'animations sur les sites suivants : péristyle de l'Hôtel de Ville, services techniques Teilhard de Chardin, route de Thionville et jardin botanique, les Arènes, Cora Borny, Centre Saint-Jacques, ESITC, Notre Dame de Peltre, Supélec, IRTS, ainsi que dans les écoles maternelles et primaires participantes

La Ville de Metz sera le point de départ de cette grande manifestation, et pour accompagner ces différents défis, il est proposé :

- d'acquérir 16 bâches de 3m² chacune au prix de 150 euros la bâche, soit 2.400 euros
- de mettre à disposition ces bâches sur les sites précités

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : TELETHON 2009

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances entendue,

Vu la volonté de la Ville de Metz d'accompagner les défis lancés par l'association "Les Amis de Faut'hon" dans le cadre du Téléthon 2009

Décide de participer aux différents défis engagés par l'association "Les Amis de Faut'hon"

Autorise l'acquisition de 16 bâches de 3m² chacune au prix de 150 euros l'une, soit 2.400 euros qui seront prélevés sur des crédits existants

Approuve leur mise à disposition du public dans le cadre d'animations sur les sites suivants : péristyle de l'Hôtel de Ville, services techniques Teilhard de Chardin, route de Thionville et jardin botanique, les Arènes, Cora Borny, Centre Saint-Jacques, ESITC, Notre Dame de Peltre, Supélec, IRTS, ainsi que dans les écoles maternelles et primaires participantes

Ordonne les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour le Maire,
Le Conseiller Délégué :

LECOCQ Jean-Louis